

Un tiers des personnes à très bas revenus en 2003 le sont encore près de 20 ans plus tard

En 2021, 53 millions de personnes ont déclaré des revenus à l'administration fiscale et 69 millions de personnes ont déclaré des revenus au moins une année entre 2003 et 2021. Parmi elles, 23 millions ont appartenu au moins un an au premier dixième de revenus avant redistribution.

Entre 2003 et 2021, les 10 % des personnes aux revenus avant redistribution les plus faibles sont en moyenne plus jeunes et vivent moins souvent en couple que le reste de la population. Ces personnes à très bas revenus exercent plus souvent une activité indépendante, et sont moins souvent retraitées. Parmi elles, en 2021, 46 % ont un revenu avant redistribution nul et 2 % un revenu négatif.

Parmi les personnes déclarant à l'administration fiscale des très bas revenus en 2003, un tiers sont encore dans cette situation en 2021. Sur des périodes plus courtes, la persistance dans le premier dixième de revenus est plus forte : 63 % des personnes du premier dixième une année donnée appartiennent encore à ce dixième trois ans après. La mobilité des personnes à très bas revenus vers les hauts revenus est très faible : seulement 3 % parviennent à se hisser parmi les 30 % les plus aisées trois ans après, et 8 % 18 ans après.

Plusieurs événements familiaux ou professionnels sont susceptibles d'expliquer le fait d'entrer dans les très bas revenus ou d'en sortir. Les séparations et les épisodes de chômage augmentent le risque d'entrer dans le premier dixième de revenus, tandis que les unions et le passage à la retraite tendent à favoriser le fait d'en sortir. L'entrée dans la vie active est un facteur d'entrée mais aussi de faible persistance dans le premier dixième de revenus.

La mesure de la **pauvreté monétaire**, au cœur des enjeux économiques et sociaux, repose usuellement sur des observations annuelles, sans suivi des personnes dans le temps. Appartenir aux 14,5 % de la population en situation de pauvreté monétaire en France métropolitaine en 2021 peut ainsi recouvrir des réalités et des dynamiques différentes, en raison notamment des flux d'entrée et de sortie dans la pauvreté. En particulier, une personne peut être pauvre durablement ou bien seulement de façon transitoire [Duvoux, Lelièvre, 2021 ; Fall et al., 2010]. Dans cette perspective, certains travaux ont déjà étudié les trajectoires individuelles, notamment celles des personnes en situation de pauvreté monétaire, mais seulement sur des périodes de quatre ou cinq ans du fait de la durée de présence des personnes interrogées dans le panel de l'enquête « **Statistiques sur les ressources et conditions de vie** » [Beck et al., 2014 ; Albouy, Delmas, 2020 ; Blavier, 2023]. Une autre étude a documenté les trajectoires individuelles des salariés du privé à bas revenus entre 2011 et 2019 [Berger, 2024]. L'exploitation nouvelle de données fiscales longitudinales issues des déclarations exhaustives de revenus en France a déjà permis de quantifier la mobilité le long de l'échelle des revenus entre 2003 et 2019 [Loisel, Sicsic, 2023]. L'objectif de ce dossier est de caractériser les **personnes à très bas revenus**, c'est-à-dire le premier dixième de revenus déclarés avant redistribution, sur une vingtaine d'années, entre 2003 et 2021, de préciser la part de ces personnes qui y restent durablement, et d'identifier les événements professionnels ou familiaux expliquant le fait d'y entrer ou d'en sortir.

Dans ce dossier, les revenus considérés sont ceux du **foyer fiscal**. Il s'agit des revenus avant redistribution déclarés à l'administration fiscale, c'est-à-dire avant impôts directs et prestations sociales non contributives et hors revenus exonérés. Outre les revenus du travail, ces revenus intègrent les revenus du patrimoine (hors revenus exonérés ► **encadré 1**) et les revenus de remplacement, notamment les pensions de retraite et d'invalidité et les allocations chômage. Les effets redistributifs liés aux impôts directs et aux autres prestations sociales ne sont pas intégrés à l'analyse. Les personnes étudiées ici correspondent aux personnes à très bas revenus avant redistribution et non pas aux personnes pauvres au sens de la pauvreté monétaire ► **méthodes**. Au sein d'un foyer fiscal, le revenu affecté à chaque déclarant est le revenu du foyer rapporté au nombre d'unités de consommation.

En 2021, avant redistribution, 10 % des personnes déclarent un revenu annuel par unité de consommation inférieur à 5 059 euros

En 2021, les personnes à très bas revenus ont un revenu avant redistribution annuel inférieur à 5 059 euros par **unité de consommation (UC)**, soit un quart du revenu **médian** (21 158 euros par UC). Ce seuil est calculé sur l'ensemble de la population résidant en France, sans intégrer les impôts directs ni les prestations non contributives. Cela correspond à un revenu déclaré annuel inférieur à 5 059 euros pour une personne seule, 6 577 euros pour une famille monoparentale avec un enfant de moins de 14 ans, ou encore 10 624 euros pour un couple avec deux enfants de moins de 14 ans. En 2021, les personnes à très bas revenus déclarent en moyenne 1 271 euros par UC sur l'année, contre 25 089 euros par UC dans l'ensemble de la population. 46 % déclarent un revenu avant redistribution nul¹ et 2 % déclarent un revenu avant redistribution négatif, en raison de dispositifs fiscaux concernant les déficits d'activités professionnelles ou les intérêts d'emprunt. En 2003, première année pour laquelle les données sont disponibles, les personnes à très bas revenus déclaraient des revenus annuels inférieurs à 5 995 euros par UC en **euros constants** de 2021 (4 759 en euros courants en 2003), soit un tiers du revenu avant redistribution médian par UC (18 308 euros par UC en euros constants de 2021). Parmi elles, 30 % déclaraient des revenus avant redistribution nuls et 2 % des revenus négatifs.

Le classement selon le **niveau de vie**, c'est-à-dire après redistribution monétaire, peut différer de la position sur l'échelle du revenu avant redistribution : selon la composition de leur ménage, la nature et le niveau de revenus de l'année courante ou de l'année passée, ces personnes à très bas revenus peuvent recevoir, en plus du revenu avant redistribution, des prestations sociales comme les minima sociaux (le RSA, l'AAH ou l'Aspa, anciennement minimum vieillesse), les allocations logement ou les prestations familiales. Elles peuvent aussi s'acquitter d'éventuels impôts directs comme la contribution sociale généralisée (CSG) ou la taxe d'habitation (TH).

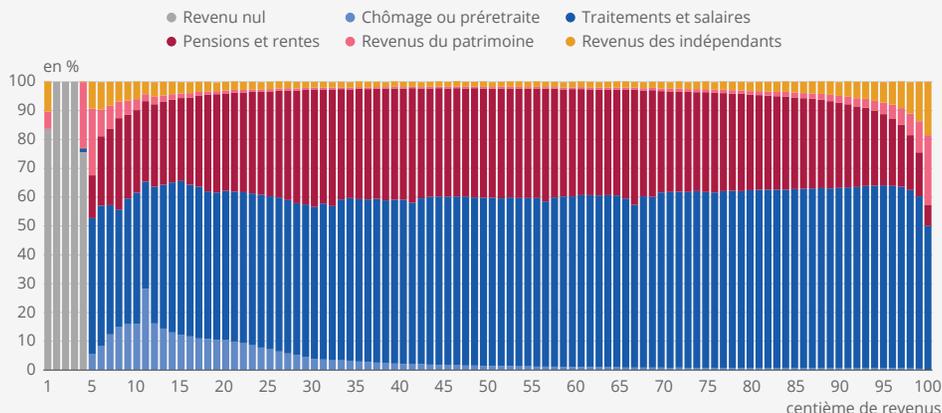
En 2021, 5,1 % des personnes à très bas revenus appartiennent à un foyer dont le revenu principal est tiré d'une activité d'indépendants, contre 3,3 % pour le reste de la population

En 2021, les personnes à très bas revenus vivent davantage dans un foyer dont le revenu principal est tiré d'une activité d'indépendants (5,1 %, contre 3,3 % pour le reste de la population) ou d'allocations chômage ou préretraite (5,7 % contre 3,5 %) ► **figure 1**. Plus généralement, ces types de revenus sont surreprésentés en bas de la distribution : 16 % des personnes dont les revenus du foyer sont principalement des allocations chômage ou préretraite appartiennent au premier dixième de revenus avant redistribution ; 90 % ont des revenus sous le 55^e centile de revenus. Par conséquent, la part de salariés et de retraités parmi les très bas revenus est nettement plus faible que dans le reste de la population : la part de foyers à dominante salariée ou retraitée est quasi constante du troisième au neuvième dixième de revenu avant redistribution, à hauteur de 94 % en moyenne, contre 35 % au sein du premier dixième.

Les revenus du premier dixième représentent 0,4 % de la masse de l'ensemble des revenus avant redistribution (contre 31,6 % pour le dernier dixième), et 3,0 % des revenus de chômage et de préretraite (contre 16,3 % pour le second dixième qui concentre la plus grande part de ces revenus). La composition de ces revenus avant redistribution du premier dixième varie peu entre 2003 et 2021, à l'exception de l'année 2020 dans le contexte de l'épidémie de Covid-19. La part des traitements et salaires est majoritaire (62 % en moyenne sur la période) et ils constituent le revenu principal de 22,6 % des personnes à très bas revenus. Les autres revenus prépondérants sont les pensions et les rentes (33 %) et les revenus de chômage et de préretraite (21 %). Les bénéficiaires non commerciaux, les revenus des capitaux mobiliers et les revenus accessoires représentent 3 % des revenus du premier dixième. Enfin, les revenus fonciers ou agricoles, ainsi que les bénéficiaires industriels et commerciaux sont en moyenne négatifs sur la période (-20 %). Ces revenus déclarés négatifs se creusent sur la période, en raison notamment de l'augmentation des plafonds permettant l'imputation des déficits agricoles sur le revenu global : nuls en 2003, ces déficits agricoles s'élèvent à -3 % en 2006 et -8 % en 2021.

¹ En individualisant les revenus, plutôt qu'en considérant ceux du foyer fiscal, et sans tenir compte des revenus du patrimoine (non individualisables), la part de personnes percevant des revenus nuls au sein du premier dixième de revenus s'élève à 86 % en 2021, contre 46 % en agrégeant par foyer fiscal et en tenant compte de tous les revenus.

► 1. Répartition des types de revenu principal en 2021, selon le centième de revenus avant redistribution



Note : Dans le premier centième de revenus avant redistribution, les personnes ayant pour principale source de revenu des revenus d'indépendants ou du patrimoine sont celles qui ont des revenus négatifs.

Lecture : 14,9 % des personnes du 9^e centième de revenus avant redistribution appartiennent à un foyer fiscal dont les revenus sont majoritairement des allocations chômage ou une préretraite.

Champ : France, personnes déclarant des revenus à l'administration fiscale en 2021.

Sources : Insee – DGFiP, POTE 2021, calculs Insee.

Les personnes à très bas revenus sont moins souvent en couple et sont en moyenne plus jeunes que le reste de la population

La part de personnes à très bas revenus vivant en couple chute à 21 % en 2021, contre 31 % en 2003 ; elle est nettement plus faible qu'au sein du reste de la population (52 % en 2021). En 2021, 52 % des personnes à très bas revenus sont des femmes, soit autant que dans le reste de la population. Les femmes ne sont donc pas surreprésentées au sein du premier dixième de revenus. Cette situation contraste avec le début de période : en 2003, les femmes représentaient 58 % du premier dixième, mais seulement 52 % du reste de la population ► [figure 2](#).

► 2. Caractéristiques sociodémographiques des personnes à très bas revenus

Caractéristiques sociodémographiques	Personnes à très bas revenus			Autres personnes		
	2003	2012	2021	2003	2012	2021
Âge moyen des déclarants (en années)	44	43	45	50	52	53
Nombre moyen de personnes à charge	0,9	0,8	0,7	0,6	0,6	0,5
Nombre moyen d'unités de consommation	1,5	1,4	1,3	1,5	1,5	1,5
Proportion de femmes (en %)	58	54	52	52	52	52
Proportion de personnes en couple (en %)	31	26	21	57	55	52

Lecture : En 2021, les 10 % des personnes aux revenus avant redistribution les plus faibles (« personnes à très bas revenus ») ont en moyenne 45 ans, contre 53 ans pour le reste de la population.

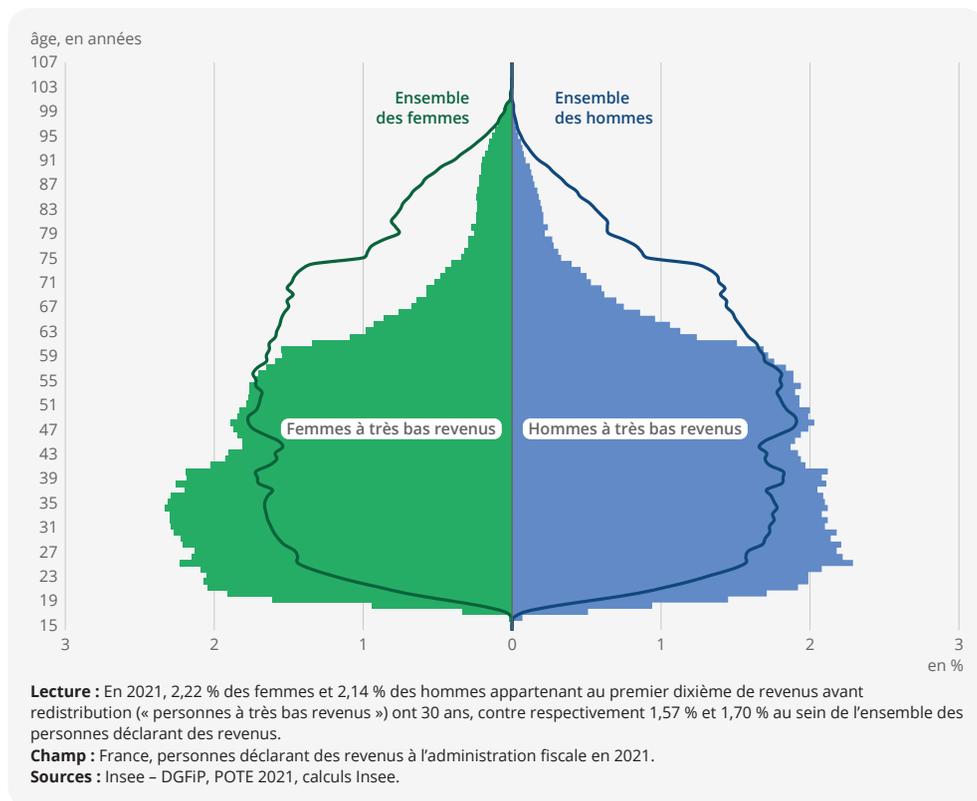
Champ : France, personnes déclarant des revenus à l'administration fiscale en 2003, 2012 et 2021.

Sources : Insee – DGFiP, POTE 2003, 2012 et 2021, calculs Insee.

Les personnes à très bas revenus sont en moyenne plus jeunes : 45 ans en 2021, contre 53 ans pour le reste de la population. La pyramide des âges des personnes à très bas revenus diffère en effet de celle de l'ensemble de la population, surtout aux extrémités ► [figure 3](#). La part de personnes à très bas revenus ayant 60 ans ou plus est plus faible que dans l'ensemble de la population (19 %

contre 36 %), alors que la part des 16-25 ans² est plus élevée (13 % contre 6 %). Les personnes en âge d'être à la retraite connaissent moins d'épisodes de très bas revenus, contrairement aux jeunes qui entrent dans la vie active : les personnes en début de carrière professionnelle peuvent, par exemple, travailler seulement une partie de l'année, limitant de fait leur premier revenu déclaré. En 2021, 8 % des personnes à très bas revenus effectuent leur première déclaration de revenus à l'administration fiscale, contre 2 % dans l'ensemble de la population.

► 3. Pyramide des âges selon les revenus avant redistribution en 2021



Les personnes à très bas revenus sont surreprésentées dans les départements d'outre-mer et dans les zones densément peuplées

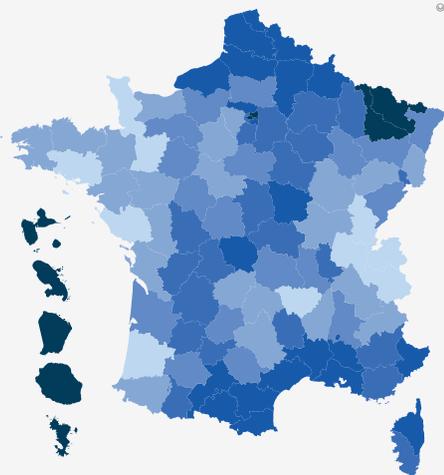
En 2021, la répartition des personnes à très bas revenus n'est pas uniforme sur le territoire et recoupe la carte des départements les plus pauvres ► [figure 4](#) [Insee, 2024]. Ces personnes sont surreprésentées dans les territoires d'outre-mer, où leur part dépasse 20 %. Dans la plupart des départements de France métropolitaine, cette part est inférieure à 10 % ; seuls certains départements d'Île-de-France font exception, notamment la Seine-Saint-Denis avec 18 %, ainsi que certains départements des Hauts-de-France, du Grand Est et du pourtour méditerranéen.

En outre, 49 % des personnes à très bas revenus résident dans une commune **densément peuplée** [D'Alessandro *et al.*, 2021], contre 37 % pour l'ensemble de la population ; la proportion d'entre eux résidant dans les communes peu ou très peu denses est ainsi plus faible (21 %, contre 33 % pour l'ensemble).

2 Il s'agit ici uniquement des jeunes qui font une déclaration de revenus sans être rattachés au foyer fiscal de leurs parents.

► 4. Part des personnes à très bas revenus en 2021

a. Selon le département



© IGN-Insee 2022

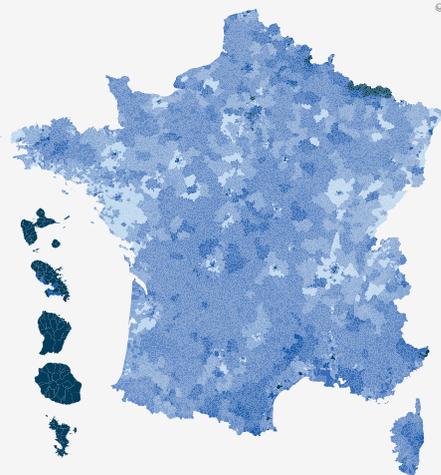
Note : Les résultats par bassin de vie et par zone d'emploi sont disponibles dans le fichier des données à télécharger.

Lecture : En 2021, 11,5 % des personnes résidant dans l'Hérault déclarent un revenu inférieur au premier décile de revenus avant redistribution (« personnes à très bas revenus »).

Champ : France, personnes déclarant des revenus à l'administration fiscale en 2021.

Sources : Insee – DGFIP, POTE 2021, calculs Insee.

b. Selon la commune



© IGN-Insee 2022

Note : La valeur affichée correspond à la moyenne au sein de l'EPCI dans le cas où la donnée d'au moins une commune de l'EPCI n'est pas diffusable.

Lecture : En 2021, 12,9 % des personnes résidant à Paris déclarent un revenu inférieur au premier décile de revenus avant redistribution (« personnes à très bas revenus »).

Champ : France, personnes déclarant des revenus à l'administration fiscale en 2021.

Sources : Insee – DGFIP, POTE 2021, calculs Insee.

► Encadré 1 – Différences de concepts entre les sources fiscales et les données d'enquête

Les sources fiscales annuelles mobilisées dans ce dossier ► **sources** portent sur un champ différent de celui des publications usuelles sur les inégalités qui s'appuient sur l'**enquête Revenus fiscaux et sociaux (ERFS)** ou l'**enquête SRCV** (voir en fin d'ouvrage) : d'une part, la population étudiée ici est plus large au sens où elle intègre l'ensemble des personnes résidentes déclarant un revenu, en particulier les personnes vivant dans les Outre-mer et celles logeant en institutions et logements collectifs ; d'autre part, il n'y a pas de filtre appliqué, à la différence des statistiques sur les inégalités monétaires calculées sous condition de revenu déclaré positif ou de personne de référence non étudiante.

Le revenu avant redistribution défini dans cette publication se rapproche conceptuellement du revenu avant redistribution mesuré dans l'ERFS et présenté dans la vue d'ensemble de cet ouvrage par la prise en compte des revenus d'activité, des indemnités de chômage, pensions et retraites et revenus du patrimoine. Cependant, des différences mineures demeurent en raison de l'utilisation d'une source purement fiscale ► **sources**. Le revenu avant redistribution est ici fiscal et n'inclut pas, à la différence de celui défini par l'ERFS, certains revenus non fiscalisés notamment certains revenus des capitaux (intérêts sur les livrets d'épargne réglementés), revenus des plans d'épargne en actions et des produits d'assurance-vie, plans d'épargne populaire et bons de capitalisation) et certaines mesures exceptionnelles (prime exceptionnelle de pouvoir d'achat mise en place en 2019, versée par l'employeur et exonérée de cotisations sociales et d'impôt, prime soignant mise en place en 2020, ou encore fonds de solidarité pour les indépendants en 2020 et 2021). L'ensemble de ces revenus non fiscalisés sont imputés dans l'ERFS et représentent 3,3 % des revenus avant redistribution (2,8 % dans le premier dixième).





Au-delà de ces légères différences de calcul du revenu avant redistribution, ce dernier diffère par définition du revenu disponible intervenant dans la définition des inégalités monétaires. Le revenu disponible se calcule à partir du revenu avant redistribution en déduisant les impôts directs (impôt sur revenu, contribution sociale généralisée (CSG), contribution pour le remboursement de la dette sociale (CRDS) et taxe d'habitation) et en incluant les prestations sociales monétaires (minima sociaux et prime d'activité). Néanmoins, les personnes à faible revenu avant redistribution et les personnes pauvres sont très majoritairement les mêmes. En effet, selon l'ERFS, en France métropolitaine, parmi les personnes vivant dans un logement ordinaire dont le niveau de vie en 2021 est inférieur au seuil de pauvreté monétaire (1 158 euros par mois par unité de consommation), 60 % appartiennent au premier **dixième** des revenus avant redistribution ► **méthodes**. Réciproquement, 87 % des personnes du premier dixième de revenus avant redistribution de l'ERFS font partie des personnes pauvres.

Enfin, le revenu avant redistribution diffère du revenu net imposable car ce dernier est diminué des abattements (notamment de 10 % pour frais professionnels sur les salaires et les retraites et les abattements spéciaux), d'une partie de la CSG, des pensions alimentaires versées, des cotisations pour l'épargne retraite ainsi que des charges déductibles liées aux déficits des années précédentes.

Entre 2003 et 2021, 23 millions de personnes traversent au moins un épisode de très bas revenus

Entre 2003 et 2021, 23 millions de personnes traversent au moins un épisode de très bas revenus, soit un tiers des personnes ayant déclaré des revenus à l'administration fiscale au moins une année au cours de la période. Cette proportion est plus forte chez les plus jeunes et décroît avec l'âge : 35 % des personnes âgées de 25 ans en 2003 rencontrent un épisode de très bas revenu sur la période, contre 21 % des personnes de 50 ans en 2003 et 13 % de celles de 65 ans en 2003. Les personnes appartenant à un foyer dont les revenus sont principalement des revenus d'indépendants en 2003 rencontrent deux fois plus fréquemment un épisode de très bas revenus que les personnes appartenant à un foyer dont les revenus sont à dominante salariale (38 % contre 19 %). Ces résultats sont cohérents avec la forte dispersion et variabilité temporelle des revenus des travailleurs non salariés, dont un tiers sont des micro-entrepreneurs sans autre activité qui perçoivent en moyenne 740 euros par mois en 2021 [Treppo, Amar, 2023]. Les personnes appartenant à un foyer dont les revenus sont principalement des allocations chômage ou préretraite se trouvent aussi plus fréquemment en situation de très bas revenus au moins une fois sur la période (52 %). Parmi l'ensemble des personnes ayant été à très bas revenus au moins une fois sur la période, 51 % rencontrent au moins un épisode de chômage ou préretraite au sein de leur foyer, contre 44 % sur l'ensemble des personnes observées.

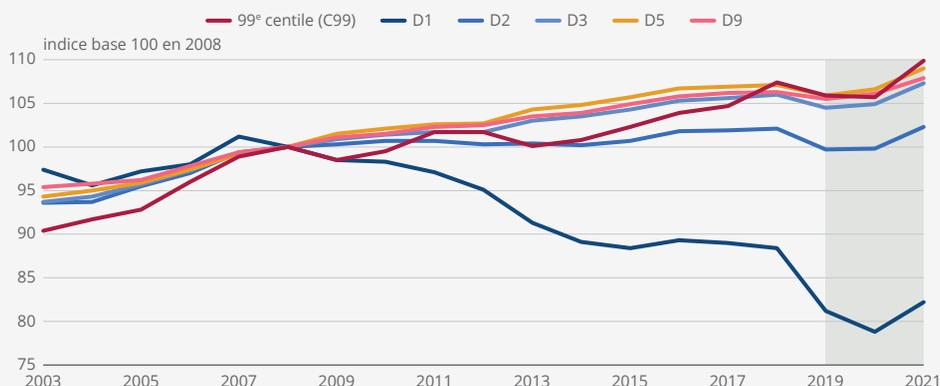
Après la crise de 2008, le revenu avant redistribution moyen augmente et celui des personnes à très bas revenus baisse

L'évolution des revenus au cours de la période 2003-2021 diffère selon la position sur l'échelle des revenus. À partir de 2008, les revenus avant redistribution des 10 % les plus modestes ont fortement diminué quand ceux du reste de la population ont augmenté ; entre 2003 et 2008, les évolutions étaient similaires. Ainsi, le premier **décile** (D1) de revenu avant redistribution a diminué de 12 % en euros constants entre 2008 et 2018 ► **figure 5a**, alors que la médiane a augmenté de 7 % et que le neuvième décile (D9) a augmenté de 6 %. Le ratio D9/D1 de revenu avant redistribution est passé de 6,7 en 2003 à 8,1 en 2018, soit une augmentation de 20 %. La diminution du premier décile de revenu avant redistribution s'explique par une hausse de la part des revenus avant redistribution nuls à partir de 2008 : 30 % des personnes du premier dixième ont des revenus avant redistribution nuls en 2003, 40 % en 2018, et 46 % en 2021.

Les premiers **centièmes** de revenus regroupent également des personnes aux revenus négatifs. En excluant ces revenus négatifs liés aux déficits, le revenu avant redistribution moyen du premier dixième a diminué de 31 % entre 2008 et 2018 en **euros constants** ► **figure 5b**, alors que le revenu avant redistribution moyen de la population a augmenté de 6 % (8 % pour les 10 % aux revenus avant redistribution les plus élevés). En revanche, le revenu avant redistribution moyen des personnes à très bas revenus, mais dont les revenus avant redistribution ne sont pas nuls, est quant à lui stable depuis 2008 en euros constants.

► 5. Évolution des revenus avant redistribution entre 2003 et 2021, en euros constants

a. Quantiles de revenus avant redistribution



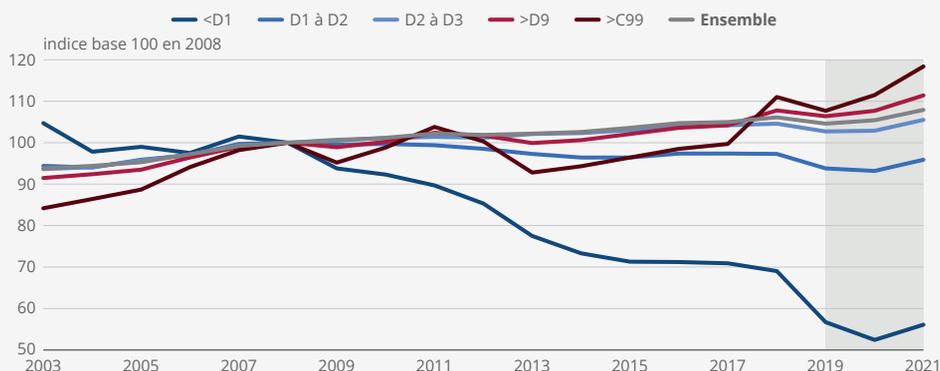
Note : La zone grise indique la période de prélèvement à la source (PAS). En 2019, la mise en œuvre du PAS conduit à une rupture de série.

Lecture : En 2021, en euros constants, le 1^{er} décile de revenu avant redistribution est inférieur de 17,8 % à son niveau de 2008 (indice base 100 en 2008).

Champ : France, personnes déclarant des revenus à l'administration fiscale l'année d'observation.

Sources : Insee – DGFiP, POTE de 2003 à 2021, calculs Insee.

b. Moyenne par groupe de revenus avant redistribution



Note : La zone grise indique la période de prélèvement à la source (PAS). En 2019 la mise en œuvre du PAS conduit à une rupture de série. Le calcul de la moyenne des revenus avant redistribution exclut les revenus avant redistribution négatifs.

Lecture : En 2021, en euros constants, la moyenne des revenus avant redistribution du premier dixième est inférieure de 43,9 % à son niveau de 2008 (indice base 100 en 2008).

Champ : France, personnes déclarant des revenus à l'administration fiscale l'année d'observation.

Sources : Insee – DGFiP, POTE 2003-2021, calculs Insee.

Ces résultats sont cohérents avec ceux de l'ERFS, quoique plus marqués ici. En France métropolitaine, le premier décile de niveau de vie avant redistribution diminue entre 2008 et 2021. Après redistribution monétaire, le premier décile de niveau de vie est quant à lui quasi stable ► [vues d'ensemble](#).

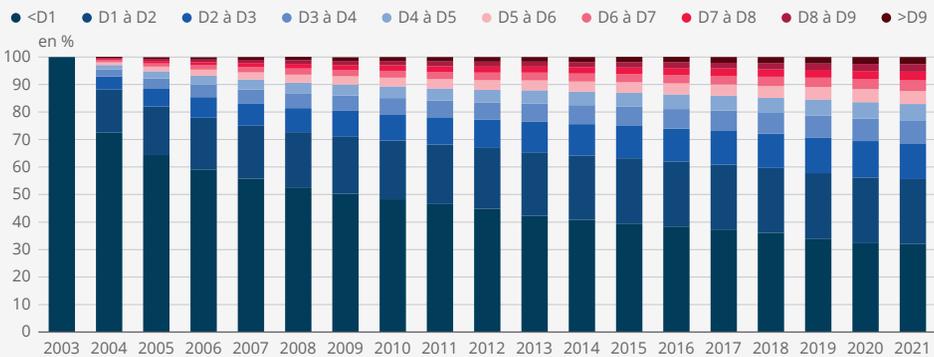
À partir de 2019, une divergence d'évolution du premier décile vis-à-vis des autres déciles apparaît, ce qui peut-être expliqué par la mise en place du prélèvement à la source, qui conduit davantage de personnes sans revenus à intégrer les données fiscales ► [sources](#). La part de personnes à revenus avant redistribution nuls augmente ainsi plus fortement en fin de période, en raison de la baisse du nombre de personnes qui arrêtent de déclarer des revenus. Entre 2018 et 2019, le premier décile a diminué de 8 % en euros constants et la médiane de 1 %.

Parmi les personnes déclarant des très bas revenus en 2003, 32 % sont encore dans cette situation en 2021

La persistance dans les très bas revenus est élevée [Loisel, Sicsic, 2023]. Parmi les personnes à très bas revenus en 2003 qui déclarent encore des revenus en 2021 (soit 69 % des personnes déclarant des très bas revenus en 2003), 32 % sont encore dans le premier dixième de revenus en 2021 ► **figure 6a**, 51 % sont dans les deuxième au cinquième dixièmes et seules 17 % font partie des 50 % les plus aisées. Réciproquement, 52 % des personnes à très bas revenus en 2021 qui déclaraient déjà leurs revenus en 2003 (soit 37 % des personnes déclarant des très bas revenus en 2021) étaient dans le premier dixième en 2003 ► **figure 6b** et seules 12 % faisaient alors partie des 50 % les plus aisées.

► 6. Position dans l'échelle des revenus avant redistribution entre 2003 et 2021 des personnes à très bas revenus

a. En 2003

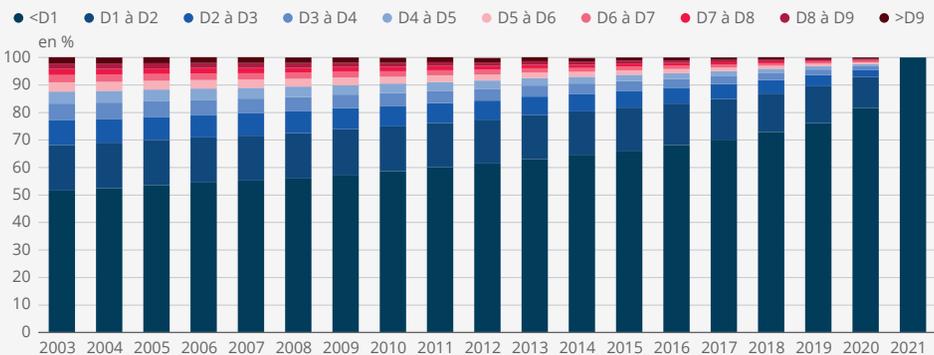


Lecture : Parmi les personnes du premier dixième de revenu avant redistribution en 2003, 32,1 % sont aussi à très bas revenus en 2021.

Champ : France, personnes déclarant des revenus à l'administration fiscale l'année d'observation et appartenant au premier dixième de revenu avant redistribution en 2003.

Sources : Insee – DGFiP, POTE de 2003 à 2021, calculs Insee.

b. En 2021



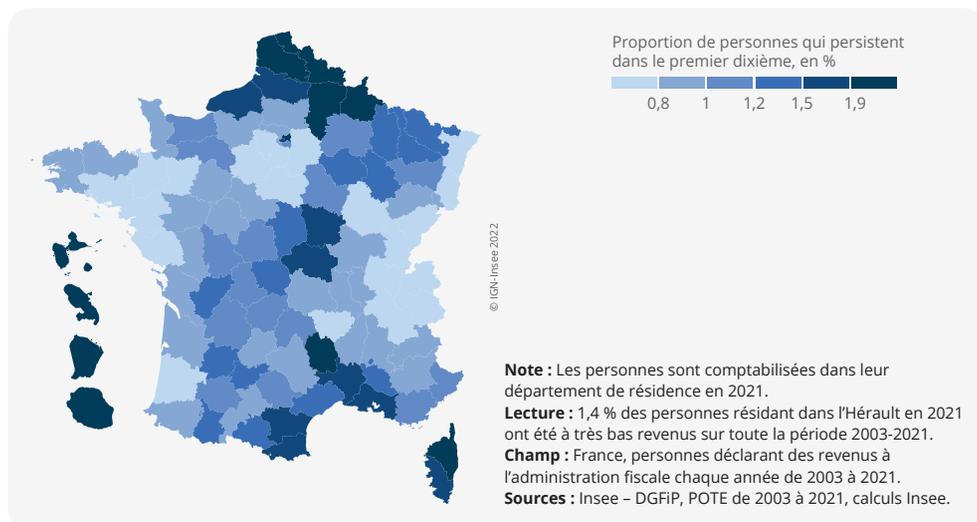
Lecture : Parmi les personnes du premier dixième de revenu avant redistribution en 2021, 51,6 % étaient déjà à très bas revenus en 2003.

Champ : France, personnes déclarant des revenus à l'administration fiscale l'année d'observation et appartenant au premier dixième de revenu avant redistribution en 2003.

Sources : Insee – DGFiP, POTE de 2003 à 2021, calculs Insee.

La persistance des personnes dans la catégorie des très bas revenus présente des disparités géographiques marquées ► **figure 7**. En premier lieu, les personnes qui restent dans le premier dixième de revenus avant redistribution chaque année entre 2003 et 2021 (377 000 personnes) sont surreprésentées dans les zones dans lesquelles la part des personnes à très bas revenus est élevée, à savoir le pourtour méditerranéen, les Hauts-de-France, le Grand Est et les départements d'outre-mer. En second lieu, ces personnes sont également davantage présentes dans les départements éloignés des grandes villes, sur une large bande diagonale du territoire, remontant des Pyrénées à la Moselle, en passant par la Creuse, l'Allier et la Nièvre. Les passages transitoires dans le bas de la distribution concernent plutôt des personnes résidant dans les zones plus urbaines.

► 7. Part des personnes à très bas revenus sur l'ensemble de la période 2003-2021, selon le département



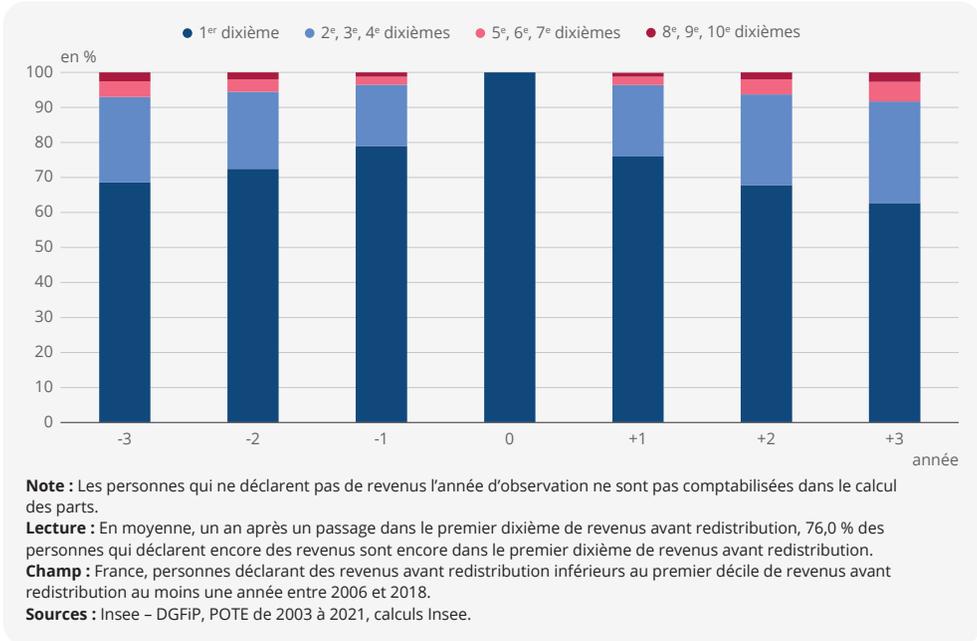
À court terme, la majorité des personnes à très bas revenus le restent

La majorité des personnes à très bas revenus une année donnée y restent plusieurs années. Trois ans après, parmi les personnes déclarant encore des revenus, en moyenne 63 % appartiennent toujours au premier dixième de la distribution des revenus avant redistribution ► **figure 8**. La mobilité vers les hauts revenus est très faible : seulement 3 % parviennent à se hisser parmi les 30 % les plus aisées, et seulement 8 % des déclarants de 2003 y parviennent 18 ans après. De même, trois ans avant, parmi les personnes qui déclaraient déjà des revenus, en moyenne 69 % étaient dans le premier dixième de revenus, et seulement 3 % comptaient parmi les 30 % les plus aisées. Les fluctuations de revenus et de situations familiales ou professionnelles peuvent néanmoins être à l'origine d'entrées et sorties du premier dixième d'une année sur l'autre : en moyenne, sur la période de 2003 à 2021, 21 % des personnes à très bas revenus ne l'étaient pas l'année précédente, et 24 % ne le sont plus l'année suivante. Toutefois, la mobilité des personnes dans l'échelle des revenus est très faible dans le bas de la distribution.

Calculer les revenus moyens sur une période de sept ans (de trois ans avant à trois ans après l'année d'observation) permet de lisser les éventuels épisodes temporaires de très bas revenus ; cela change toutefois peu les positions des personnes à très bas revenus : en moyenne, 88 % des personnes à bas revenus une année donnée appartiennent toujours au premier dixième de revenus avant redistribution lorsque les revenus sont lissés sur sept ans. Ces résultats sont cohérents avec ce qui est observé sur les trajectoires des bénéficiaires des minima sociaux. Parmi ces derniers, âgés

de 16 à 64 ans fin 2021, 18 % ne percevaient pas de minimum social l'année précédente, mais seulement 10 % n'en avaient jamais perçu au cours des dix années précédentes [Cabannes, Chevalier, 2023]. En considérant les revenus moyens sur sept ans, seules 1,4 % des personnes à très bas revenus une année donnée appartiennent aux 50 % les plus aisées (0,7 % appartiennent aux 30 % les plus aisées).

► 8. Situations des personnes entre un et trois ans avant et après avoir connu un épisode de très bas revenu

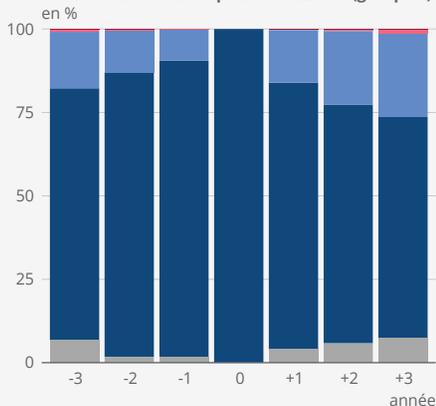


Dans le but d'analyser les trajectoires individuelles de revenus dans le bas de la distribution, une typologie est construite sur une période de sept ans et cinq profils de trajectoires se distinguent ► **méthodes**.

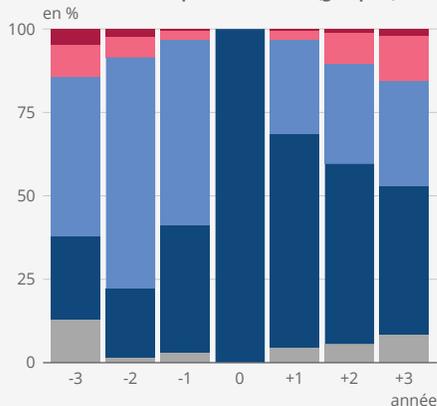
Le groupe 1, qui rassemble en moyenne 63 % des personnes chaque année, se caractérise par une persistance dans le premier dixième de revenus avant redistribution. Ces trajectoires correspondent à une mobilité nulle ou très faible le long de l'échelle des revenus ► **figure 9**. Il peut s'agir de personnes qui perçoivent durablement des minima sociaux. Par ailleurs, sur la période, ces personnes vivent un peu plus souvent dans les DOM que le reste du premier dixième (10 %, contre 8 % dans l'ensemble du premier dixième). Les autres trajectoires les plus courantes regroupent soit des personnes qui restent principalement dans des tranches de revenus proches du premier dixième (groupe 2, 10 %), soit sont à très bas revenus lors des débuts ou des fins de période de déclaration (respectivement groupe 3 17 %, et groupe 4, 6 %). Les personnes traversant un épisode de très bas revenus avant redistribution tout en restant dans des tranches de revenus proches du premier dixième (groupe 2) sont davantage insérées sur le marché du travail. En effet, elles ont moins souvent des revenus nuls et plus souvent pour revenu principal des allocations chômage ou de préretraite que l'ensemble du premier dixième ► **figure 10**. Les personnes en « début de déclaration » (groupe 3) sont en moyenne plus jeunes et plus souvent célibataires que l'ensemble du premier dixième. Il s'agit principalement d'entrées dans la vie active, ou d'arrivées d'un pays étranger. Les situations du groupe « fin de déclarations » (groupe 4) correspondent essentiellement à un décès au sein du foyer, au passage au statut fiscal de non-résident ou à celui de personne à charge. Les trajectoires restantes, minoritaires (groupe 5, 4 %), correspondent à des passages temporaires par le premier dixième, y compris de personnes à hauts revenus certaines autres années ► **encadré 2**.

► 9. Situations des personnes entre un et trois ans avant et après avoir connu un épisode de très bas revenu, selon le groupe de trajectoires

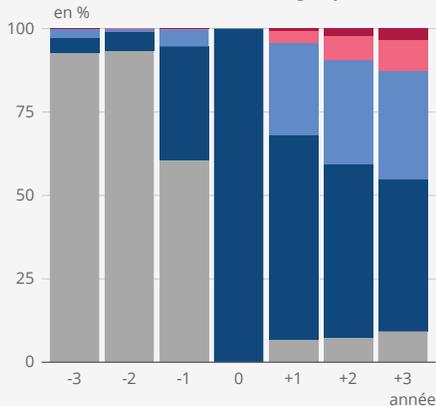
a. Persistance dans le premier dixième (groupe 1)



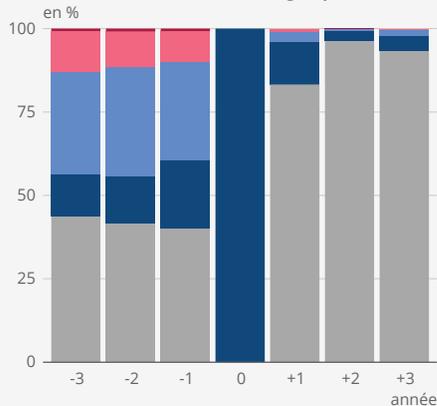
b. Proche du premier dixième (groupe 2)



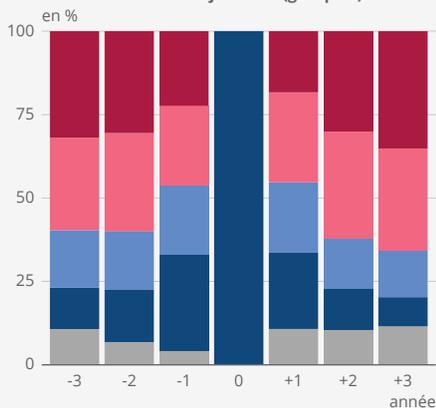
c. Début de déclaration (groupe 3)



d. Fin de déclaration (groupe 4)



e. Autres trajectoires (groupe 5)



- 8^e, 9^e et 10^e dixièmes
- 5^e, 6^e et 7^e dixièmes
- 2^e, 3^e et 4^e dixièmes
- 1^{er} dixième
- Absence de déclaration

Lecture : Un an après un passage dans le premier dixième de revenu avant redistribution, 4,0 % des personnes du groupe de trajectoires « persistance dans le premier dixième » ne déclarent plus de revenus et 79,9 % sont encore à très bas revenus.

Champ : France, personnes déclarant des revenus inférieurs au premier décile de revenu avant redistribution au moins une année entre 2006 et 2018.

Sources : Insee – DGFiP, POTE de 2003 à 2021, calculs Insee.

► 10. Caractéristiques sociodémographiques des personnes de chaque groupe de trajectoires

en %

Groupe de trajectoires de revenus	Persistance dans le premier dixième	Proche du premier dixième	Début de déclaration	Fin de déclaration	Autres trajectoires	Ensemble des trajectoires dans le D1
Effectif (en % des trajectoires)	63	10	17	6	4	100
Âge moyen (en années)	46	40	32	52	44	43
Proportion de femmes	57	51	52	47	47	55
Proportion de personnes mariées ou pacsées	27	29	18	25	35	26
Proportion de décès d'un déclarant du foyer	1	0	0	30	5	2
Part de revenus négatifs	1	2	1	0	4	1
Part de revenus nuls	37	15	41	33	14	34
Part du chômage ou de la préretraite en tant que revenu principal	8	18	6	6	7	8

Note : Les caractéristiques des personnes sont prises l'année de très bas revenus.

Lecture : Entre 2006 et 2018, les personnes ayant une trajectoire du groupe « persistance dans le premier dixième » ont en moyenne 46 ans.

Champ : France, personnes déclarant des revenus avant redistribution inférieurs au premier décile de revenu au moins une année entre 2006 et 2018.

Sources : Insee – DGFiP, POTE de 2003 à 2021, calculs Insee.

► Encadré 2 – Les personnes temporairement à très bas revenus

Au sein du premier dixième de revenus, les personnes qui n'en font que temporairement partie sont minoritaires. Selon la typologie des trajectoires obtenue, 4 % des personnes qui appartiennent au premier dixième une année donnée passent temporairement par le bas de la distribution des revenus sans que ce passage ne soit associé à un début ou à une fin de déclaration (dans le groupe 5 « Autres trajectoires » dans la typologie). Ces personnes sont plus souvent des hommes et plus souvent pacsées ou mariées que les personnes appartenant aux autres groupes de trajectoires. Lorsque ces personnes passent par le premier dixième de revenu avant redistribution, la composition des revenus de leur foyer est spécifique : 21 % tirent principalement leurs revenus du patrimoine, contre 9 % dans l'ensemble du premier dixième (ces proportions sont respectivement de 11 % et 6 % pour les revenus des indépendants). Leurs revenus sont également plus souvent négatifs en raison de déficits, commerciaux ou agricoles par exemple. 7 % d'entre elles s'acquittent d'un impôt sur le revenu, contre 2 % dans l'ensemble du premier dixième.

Indépendamment de la typologie des trajectoires, la composition des revenus de l'ensemble des personnes à très bas revenus qui quittent le premier dixième présente des spécificités l'année précédant cette sortie. Leur revenu avant redistribution l'année précédente comporte davantage de traitements et salaires (58 %, contre 43 % pour les autres individus du premier dixième) et moins de pensions et rentes (16 % contre 29 %), mais une proportion similaire de revenus des indépendants (6 %). L'année de sortie d'un épisode de très bas revenus, les revenus avant redistribution annuels sont en moyenne multipliés par quatre, mais cette augmentation est inégale entre types de revenus : les revenus des indépendants sont multipliés par sept, tandis que les traitements et salaires sont multipliés par quatre, les revenus de chômage ou de préretraite par deux et les pensions et rentes par trois. En moyenne, ces revenus l'année suivant une sortie du premier dixième s'élèvent à 2 900 euros par UC par an, contre 1 800 euros par UC pour l'ensemble des personnes à très bas revenus.

Le chômage et les séparations augmentent le risque d'entrer dans une situation de très bas revenus

Un épisode de chômage est un facteur d'entrée et de persistance dans le premier dixième de revenus avant redistribution. Parmi les personnes ayant été au chômage en 2003 sans être dans la catégorie des très bas revenus, 10 % descendent dans le premier dixième de revenu avant redistribution en 2004, contre 2 % pour les personnes à la retraite ou salariés et 5 % pour les indépendants.

Cette transition est souvent durable pour les personnes qui étaient au chômage, puisque 44 % d'entre elles ont encore de très bas revenus trois ans après (contre 32 % pour les salariés en 2003 et 29 % pour les retraités et les indépendants). Elles sont encore 28 % à très bas revenus en 2021, contre moins de 20 % dans les trois autres groupes. Les personnes dont le foyer a pour revenu principal des allocations chômage ou préretraite représentent 4 % de l'ensemble de la population : elles sont surreprésentées parmi les personnes qui traversent un épisode de très bas revenus (8 %), surtout au sein du groupe 2 de trajectoires « proches du premier dixième » (18 %).

Les événements familiaux tels que les séparations au sein des couples et les unions influencent mécaniquement le revenu du foyer et les économies d'échelles, qui interviennent dans le classement des personnes selon leur revenu par UC. Ces événements ont un fort effet sur l'entrée dans la pauvreté, situation qui peut durer [Fall *et al.*, 2010]. En moyenne sur la période, 7 % des personnes qui n'ont pas déjà des très bas revenus et qui se séparent l'année en cours (ou la suivante) entrent dans le premier dixième l'année suivante, contre 2 % dans l'ensemble de la population.

Une union ou un passage à la retraite favorisent la sortie des très bas revenus

À l'inverse, les unions sont souvent associées à des sorties d'épisode de très bas revenus. En moyenne sur la période, 58 % des personnes à très bas revenus qui s'unissent l'année en cours (ou la suivante) sortent du premier dixième de revenus avant redistribution l'année suivante, contre 24 % pour l'ensemble des personnes à très bas revenus.

Les plus jeunes comme les plus âgés sortent également plus vite du premier dixième : parmi les personnes présentes dans l'analyse en début et en fin de période, 77 % des moins de 25 ans et 74 % des 46-60 ans à très bas revenus en 2003 ne sont plus dans cette situation en 2021, contre 63 % parmi les 26-45 ans. Plusieurs événements liés à l'âge peuvent en effet expliquer une sortie du premier dixième de revenus avant redistribution, comme l'entrée dans la vie active ou le passage à la retraite. D'une part, les primo-déclarants sont plus susceptibles d'appartenir au premier dixième, mais ils en sortent également plus rapidement : 50 % des trajectoires du groupe « début de déclaration » sortent du premier dixième trois ans après, contre 37 % pour l'ensemble des trajectoires de très bas revenus. D'autre part, le passage à la retraite peut également se traduire par une sortie du premier dixième : en cas de période non travaillée ou de revenus faibles avant l'ouverture des droits, les pensions de retraite augmentent les revenus perçus [Abbas, 2020]. En moyenne sur la période, 45 % des personnes du premier dixième qui liquident une pension de retraite ne sont plus, par la même occasion, à très bas revenus l'année suivante. ●

Auteurs :

Mathias André (Insee)

Tristan Loisel (Insee)

Michaël Sicsic (Insee)

► Sources

Les données administratives utilisées dans ce dossier sont exhaustives : elles sont issues des déclarations de revenus (formulaires 2042 et 2042 complémentaire) au titre des années 2003 à 2021, traitées par la Direction générale des Finances publiques (DGFiP) (source POTE : 6^e émission à partir de 2006, 5^e en 2005 et 4^e avant 2005). Avec l'aide du service statistique de la DGFiP, plusieurs traitements ont été menés (i) construction d'agrégats de revenus cohérents dans le temps sur le revenu avant redistribution ; (ii) création d'un panel d'individus (et non de foyers fiscaux). Ces données individuelles sont issues de la même source que celle utilisée par [Loisel et Sicsic \(2023\)](#), mais en conservant l'ensemble des revenus du foyer fiscal ainsi que l'ensemble des déclarants (y compris ceux qui ne déclarent pas des revenus chaque année sur toute la période). Les concepts de revenus mobilisés dans cette étude ont été construits de manière à reproduire les revenus de [l'enquête Revenus fiscaux et sociaux \(ERFS\)](#) et être cohérents dans le temps, en s'abstrayant au maximum des réformes fiscales. Jusqu'en 2019, l'évolution du premier décile de revenus avant redistribution issu des données fiscales utilisées est ainsi très proche de celle observée dans l'ERFS. À partir de 2019, l'introduction du prélèvement à la source entraîne des divergences d'évolution : davantage de personnes sans revenus intègrent les données fiscales.

Ce changement de comportement conduit à une légère augmentation de la part de personnes à revenus nuls en fin de période. Précisément, en 2019, le nombre de personnes qui arrêtent de déclarer est inférieur de 317 000 à la valeur moyenne sur la période 2003-2018 (ce nombre représente 0,6 % des déclarants en 2019). En revanche, le nombre de nouveaux déclarants ne subit pas de changement notable lors de l'introduction du nouveau mode de collecte de l'impôt.

Les revenus des personnes lors de leur première année de déclaration peuvent se limiter à quelques mois de l'année ; de la même manière, les revenus de l'année précédant une fin de déclaration peuvent correspondre à des revenus perçus sur quelques mois seulement. Mécaniquement, les personnes qui ne perçoivent des revenus que sur une partie de l'année disposent donc de ressources moyennes plus faibles. Une partie de ces personnes se trouve dans les groupes « début de déclaration » et « fin de déclaration » issus de la typologie.

► Méthodes

Champ de l'étude

Les personnes étudiées sont toutes celles déclarant des revenus au titre de l'impôt sur le revenu en tant que déclarant 1 ou 2 : elles sont 45 millions en 2003, et 53 millions en 2021. Au total, 69 millions de personnes ont déclaré des revenus à l'administration fiscale au moins une année entre 2003 et 2021. Dans ce dossier, ces personnes sont classées chaque année selon les revenus avant redistribution de l'ensemble de leur foyer fiscal (y compris les revenus des personnes à charge), rapportés au nombre d'UC. Les types de revenus ont été construits à partir des déclarations fiscales de manière à approcher les concepts utilisés dans [l'enquête Revenus fiscaux et sociaux \(ERFS\)](#), source de référence pour la mesure des revenus. Les montants correspondant aux abattements fiscaux sont intégrés aux revenus dans l'idée d'approcher le concept de revenu économique. Les primo-déclarants sont identifiés par leur première apparition dans le panel.

Le revenu principal d'un foyer fiscal est le type de revenu représentant la plus grande part des revenus de ce foyer parmi les catégories suivantes : traitements et salaires (hors chômage et préretraite), chômage et préretraite, pensions et rentes, revenus du patrimoine et revenus des indépendants. Si le revenu du foyer fiscal est négatif, il s'agit donc du type de revenu le plus négatif (revenus des indépendants ou revenus du patrimoine). Si l'ensemble des revenus du foyer est nul, il est alors indiqué « revenu nul ».

Le sexe du déclarant 2 n'est pas renseigné dans les données fournies. Il est donc déduit des autres déclarations du déclarant 2 (s'il déclare une autre année ses revenus en tant que déclarant 1). Par approximation, les rares personnes qui n'apparaissent qu'en tant que déclarant 2 se voient attribuer le sexe opposé à celui du déclarant 1. Les unions et séparations ne recouvrent ici que les unions contractuelles (mariage ou pacs).

Méthodologie de classification pour construire des groupes de trajectoires

Les trajectoires de revenus autour d'un passage dans le premier dixième (sur une plage de trois ans avant jusqu'à trois ans après) font l'objet d'une analyse de séquences afin de les regrouper. Le champ de cette analyse est celui des 23 millions de personnes déclarant au moins une fois des très bas revenus sur la période 2003-2021. L'année d'épisode (ou les années) de très bas revenus n'est pas nécessairement la même pour toutes ces personnes, et certaines personnes peuvent déclarer des très bas revenus plusieurs fois sur la période. La trajectoire de revenus d'une personne autour d'une année de très bas revenus correspond à la succession des positions dans l'échelle des revenus avant redistribution auxquelles elle appartient chaque année. Cinq positions dans l'échelle de revenus sont considérées ici : revenus avant redistribution inférieurs au 1^{er} décile (les 10 % aux plus bas revenus), compris entre le 1^{er} et le 4^e déciles, compris entre les 4^e et 7^e déciles, supérieurs au 7^e décile (les 30 % aux plus hauts revenus), et les personnes qui ne remplissent pas de déclaration de revenus. L'objectif de la classification est de regrouper les trajectoires qui se ressemblent dans des groupes. Une analyse de similitudes est conduite en comparant les trajectoires deux à deux, c'est-à-dire en calculant la distance qui les sépare, et en s'appuyant sur les probabilités de transitions observées dans les données. Une fois la matrice des distances entre trajectoires construite, celles-ci sont classées à l'aide d'une classification ascendante hiérarchique, selon la méthode de Ward. Un arbitrage entre le nombre de groupes retenus et l'homogénéité des trajectoires au sein d'une classe conduit finalement à la construction de 9 groupes, dont 5 ne contiennent que des trajectoires rares. Il a été choisi ici de regrouper ces dernières au sein d'un groupe dénommé « Autres trajectoires » : ce groupe rassemble peu de trajectoires (4 %), dont certaines potentiellement assez différentes. Au sein d'un même groupe, les trajectoires ne sont pas strictement homogènes. Les noms attribués aux groupes des trajectoires visent donc à décrire la majorité des trajectoires qui les composent.

► Définitions

La **pauvreté monétaire**, mesurée par le taux de pauvreté est le pourcentage de la population dont le **niveau de vie** est inférieur au seuil de pauvreté. Voir glossaire

Dans ce dossier, les **personnes à très bas revenus** sont les personnes appartenant au premier dixième de revenu avant redistribution du foyer fiscal, rapporté aux UC.

Un **foyer fiscal** désigne l'ensemble des personnes inscrites sur une même déclaration de revenus. Un même ménage peut comporter plusieurs foyers fiscaux : par exemple, un couple non marié dans lequel chaque membre remplit sa propre déclaration de revenus compte deux foyers fiscaux.

Le **revenu avant redistribution**, est le revenu perçu avant paiement des impôts directs (impôts sur le revenu, taxe d'habitation, CSG et CRDS) et avant perception des prestations sociales non contributives. Il s'agit de l'ensemble des revenus d'activité (hors certains revenus exonérés d'impôts sur le revenu), de remplacement (pensions de retraite et d'invalidité, allocation chômage, indemnités maladie) et du patrimoine, nets de cotisations sociales. Les revenus exonérés et non déclarés à l'administration fiscale sont exclus de ce revenu avant redistribution ► **encadré 1**. Il diffère en cela du concept de niveau de vie. Dans ce dossier, le revenu avant redistribution est rapporté au nombre d'**unités de consommation (UC)** du foyer fiscal. Les unités de consommation sont calculées selon l'échelle d'équivalence dite de l'OCDE modifiée qui attribue 1 UC au premier adulte du ménage, 0,5 UC aux autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 UC aux enfants de moins de 14 ans.

Les **déciles** sont les valeurs qui partagent une distribution en dix parties d'effectifs égaux, les quartiles en quatre, les quintiles en cinq, et les centiles en cent. Les individus ainsi classés appartiennent, respectivement, à des **dixièmes**, des quarts, des cinquièmes et des **centièmes** de revenu. La **médiane** correspond au 5^e décile ; elle partage la distribution en deux parties d'effectifs égaux.

Le **niveau de vie** est égal au revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'**unités de consommation (UC)**. Voir glossaire.

Les prix courants sont les prix indiqués à une période donnée, ou encore en valeur nominale. Les prix constants sont les prix en valeur réelle, c'est-à-dire corrigés de la variation des prix par rapport à 2021. De la même façon, les termes **euros constants** et euros courants correspondent, respectivement, à une valeur réelle et nominale.

Le **niveau de densité des communes** permet de classer les communes en fonction du nombre d'habitants et de la répartition de ces habitants sur leur territoire. Il s'appuie sur la distribution de la population selon le découpage du territoire en carreaux de 1 km de côté.

► Pour en savoir plus

- **Abbas H.**, « Des évolutions du niveau de vie contrastées au moment du départ à la retraite », Insee Première n° 1792, février 2020.
- **Albouy V., Delmas F.**, « 70 % des personnes pauvres en 2016 le restent l'année suivante, une persistance en hausse depuis 2008 », Insee Focus n° 208, octobre 2020.
- **Beck S., Missègue N., Ponceau J.**, « Les facteurs qui protègent de la pauvreté n'aident pas à en sortir », in Les revenus et le patrimoine des ménages, coll. « Insee Références », édition 2014.
- **Berger E.**, « Dans le secteur privé, la moitié des salariés qui avaient un bas revenu salarial en 2011 sont dans la même situation 8 ans plus tard », in Emploi, chômage, revenus du travail, coll. « Insee Références », édition 2024.
- **Blavier P.**, « Les enseignements d'une approche longitudinale de la pauvreté : Le cas de la France au cours des deux premières décennies du XXI^e siècle », Revue française de sociologie, vol. 64, n° 3, 2023.
- **Cabannes P.-Y., Chevalier M. (dir.)**, « Fiche 21 – Les trajectoires passées des bénéficiaires de minima sociaux », in Minima sociaux et prestations sociales – Ménages aux revenus modestes et redistribution, coll. « Panoramas de la Drees », édition 2023.
- **D'Alessandro C., Levy D., Regnier T.**, « Une nouvelle définition du rural pour mieux rendre compte des réalités des territoires et de leurs transformations » in La France et ses territoires, coll. « Insee Références », édition 2021.
- **de Montaignac M., Bonnet C., Solaz C.**, « Séparation des parents : quel impact sur le niveau de vie des enfants ? », La note d'analyse n° 132, France stratégie, janvier 2024.
- **Duvoux N., Lelièvre M.**, « Trajectoires et parcours des personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale », Actes du séminaire de recherche comité scientifique du CNLE - DREES, octobre 2021.
- **Drees**, « Minima sociaux et prestations sociales – Ménages aux revenus modestes et redistribution », in Panoramas de la Drees, édition 2022.
- **Eudeline J.-F., Garbinti B., Lamarche P., Roucher D., Tomasini M.**, « L'effet d'une naissance sur le niveau de vie du ménage », in Les revenus et le patrimoine des ménages, coll. « Insee Références », édition 2011.
- **Fall M., Lognet J.-P., Missègue N.**, « Trajectoires individuelles et pauvreté », in Les revenus et le patrimoine des ménages, coll. « Insee Références », édition 2010.
- **Insee**, « Niveau de vie et pauvreté des territoires en 2021 », Insee Résultats, janvier 2024.
- **Loisel T., Sicsic M.**, « La mobilité des individus le long de l'échelle des revenus en France sur la période 2003-2020 », Documents de travail n° 2023-19, Insee, septembre 2023.
- **Loisel T., Sicsic M.**, « Peu de mobilité dans l'échelle des revenus entre 2003 et 2019 », Insee Analyses n° 82, Insee, avril 2023.
- **Treppoz M., Amar É.**, « En 2021, les revenus d'activité des non-salariés rebondissent », Insee Première n° 1961, juillet 2023.